

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Par exemple, aujourd'hui, quatre députés, sinon plus, se sont crus en droit de poser quatre ou cinq questions supplémentaires et d'empêcher leurs propres collègues de poser ne fût-ce qu'une question. Puis-je respectueusement faire remarquer à ces députés que nous connaissons tous et qui ont continuellement recours à cette pratique, que l'Orateur jouirait de l'appui total des autres députés s'il lui arrivait de ne pas les remarquer.

• (1200)

Des voix: Bravo!

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, je suis gré au député d'en face de ses observations à ce sujet, d'autant plus que, à ce qu'il me semble, c'est son parti qui compte la plupart des questionneurs dont il parle. M'étant moi-même levé plus de deux cents fois en trois heures et vingt minutes cette semaine, je vous demande instamment, Votre Honneur, d'adopter le système proposé par le député de Cumberland-Colchester-Nord comme une mesure de clémence à l'endroit de ceux qui peinent dans l'ombre de la dernière rangée.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à ce même sujet. Hier soir le député de Don Valley a dit à la télévision que la période des questions était organisée par les partis de l'opposition. J'invite donc lesdits députés à mieux s'organiser.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a écouté les suggestions formulées par les députés des deux côtés. Elle apprécie les arguments qui ont été avancés. La présidence essaie en toute justice de donner leur chance à tous les députés. Mais il y a de nombreuses difficultés. L'une, d'ordre purement physique, tient au fait que si une centaine de députés voulaient poser des questions, ils ne pourraient pas le faire, même si la période des questions durait deux heures. J'ai très souvent répété que, de concert avec la présidence, les députés devraient s'appliquer à laisser parler leurs nouveaux collègues.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Cumberland-Colchester-Nord lorsqu'il dit qu'en vertu de la procédure établie, certains nouveaux députés ne parviennent pas à poser leurs questions. Je suis tout à fait disposé à collaborer à l'instauration d'une procédure qui nous le permettrait. Comme vous le savez, il y a un comité permanent de la procédure et de l'organisation qui s'intéresse à ces questions très importantes. Il serait peut-être bon que ce comité-là étudie la situation. Je crois qu'il se réunira très bientôt. Il y a un certain nombre de problèmes que la présidence voudrait déferer à ce comité. Je lui soumettrais volontiers cette question. Je puis assurer aux députés que j'essayerai de nouveau d'accorder la parole à tous les députés, y compris ceux qui ne sont pas de la première rangée.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je me demande, monsieur l'Orateur, si vous pourriez étudier la liste. L'année dernière, l'Orateur a établi la liste des affaires qui pouvaient être déferées au

Subsides

comité permanent de la procédure et de l'organisation. Avec le consentement de Votre Honneur, cette liste pourrait avoir priorité et les leaders à la Chambre pourraient l'étudier afin que le comité puisse examiner cette question en même temps que toutes les autres. Peut-être le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il aussi organiser une période de questions au caucus gouvernemental, afin que les députés libéraux qui manquent d'information puissent ainsi se documenter.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, si les questions sont répétitives et tant de questions supplémentaires sont posées, c'est en outre parce que les ministres essaient de louvoyer lorsqu'on s'adresse à eux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas sûr que la tangente que nous prenons soit de quelque aide à la présidence. J'espère que les députés en tiendront compte et qu'ils s'appliqueront à venir en aide à la présidence.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la façon de contourner le problème, au cours de la période intérimaire, jusqu'à ce que la question soit résolue par le comité permanent de la procédure et de l'organisation, serait pour Votre Honneur de ne pas regarder l'horloge.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, on a fait état tout à l'heure des difficultés matérielles résultant de ce qu'un grand nombre d'oppositionnels veulent poser des questions. Ces difficultés sont réelles, mais il y a aussi celles qui tiennent à la tradition. Je veux parler de l'ordre de préséance qui, à mon avis, ne devrait s'appliquer qu'aux chefs des divers partis de l'opposition. Si les questions supplémentaires sont si nombreuses, c'est parce que, lorsqu'un député de l'arrière-ban finit par attirer l'attention de M. l'Orateur, il est obligé de rattraper le temps perdu en posant deux ou trois questions supplémentaires.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) POUR 1972-1973—
MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU CRÉDIT L12A,
MINISTÈRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 février, de la motion de l'honorable M. Drury:

Que le crédit L12a, au montant de \$350,000,000, du ministère des Finances, pour le Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.